## EXTRAIT du REGISTRE des ARRETES du MAIRE

<u>Objet : Autorisation et réglementation</u> VENTE AU DEBALLAGE « TRADING EL/RAFY GOLD »

> NOUS, Maire de la ville d'ARBOIS Vu le Code de la Route, Vu le Code des Collectivités Territoriales, Vu la demande présentée par Monsieur MONTOLIO

## **ARRETONS:**

Article 1<sup>er</sup>: Mr MONTOLIO, est autorisé à organiser une vente au déballage le le 13 novembre 2024, Hôtel des Cépages, 5 route de Villette, 39600 ARBOIS.

Article 2 : Le permissionnaire devra se conformer aux dispositions légales et en outre aux suivantes :

- -Ouverture et tenue à jour d'un registre permettant l'identification des vendeurs, coté et paraphé au préalable par nos soins.
- -Mise à disposition de ce registre au profit de : la Gendarmerie

-les Douanes

-les Services Fiscaux

-la Concurrence et la consommation

<u>Article 3</u>:L'organisateur, la Police Municipale et la Gendarmerie Nationale sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'application et du respect des dispositions du présent arrêté.

<u>Article 4</u>: L'organisateur pourra faire sa publicité à concurrence de cinq affiches par entrée de ville. Aucune publicité ne pourra être apposée à l'intérieur de l'agglomération.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

-La Gendarmerie d'ARBOIS

-La Police Municipale

-Mr MONTOLIO, organisateur

Arbois, le 17 octobre 2024 Mme La Maire, Valérie DEPIERRE